

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 685

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,  
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,  
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,  
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,  
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya,  
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 24, après le mot :

« Tchad »

insérer les mots :

« , au Niger ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NUPES propose de rajouter le Niger, dont la BA 101 de Niamey a participé et participe toujours pleinement à notre projection au Sahel selon la doctrine du gouvernement, à liste des États dont le dispositif militaire français va profondément évoluer pour répondre pleinement et de manière spécifique aux attentes de chaque pays hôte. Il s'agit-là d'un amendement de cohérence.

